

Centre LAVI de Genève
Bd St-Georges, 72
1205 Genève
Tél. 022 / 320 01 02
Email compta@centrelavi-ge.ch
Site : www.centrelavi-ge.ch

AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS

Demande de prestations financières d'aide à plus long terme pour frais juridiques

Afin de traiter votre requête dans les meilleurs délais, merci de compléter ce formulaire qui rassemble les informations nécessaires à l'examen de la demande.

Les données seront traitées de **manière confidentielle**.

Rappel des conditions d'octroi d'une aide à plus long terme portant sur la prise en charge de frais :

1.- Qualité de victime LAVI (art. 1 LAVI)

- Infraction pénale
- Atteinte directe à l'intégrité physique, psychique ou sexuelle, d'une certaine gravité
- Lien de causalité naturelle et adéquate entre l'infraction et l'atteinte

2.- Subsidiarité (art. 4 LAVI)

3.- Nécessité / adéquation / proportionnalité de la demande (art. 13 al. 2 et 14 al. 1 LAVI, et jurisprudence du TF)

4.- Prise en compte de la situation financière de la victime et de ses proches (art. 6 et 16 LAVI ; art. 1 à 3 OAVI)

Veuillez nous retourner le présent formulaire complété¹, dûment **daté et signé**, accompagné de toutes les pièces justificatives à l'adresse suivante :

**Centre LAVI
72 Boulevard St-Georges
1205 GENEVE**

ou par mail à

compta@centrelavi-ge.ch

1. Frais juridiques sollicités² (honoraires avocat, frais judiciaires, etc.)

Veuillez indiquer quelle est votre demande de contribution aux frais pour l'aide à plus long terme

Nom de l'avocat·e :

1 Vous trouverez de plus amples informations sur l'aide aux victimes d'infractions dans le canton de Genève sur Internet : <http://centrelavi-ge.ch/index.php/aides-financieres/> vous pouvez soit l'imprimer et remplir à la main, soit le remplir en ligne puis l'imprimer (sans oublier de le sauvegarder sur votre ordinateur si vous souhaitez interrompre la rédaction et la reprendre plus tard).

2 La garantie de participation aux frais s'agissant des honoraires d'avocat·e est en règle générale octroyée par tranche de 15 à 25 heures (en fonction du type d'infraction).

Veuillez indiquer pour quelle procédure et le nombre d'heure estimée :

- | | |
|--|----------------------|
| <input type="checkbox"/> Procédure pénale | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Procédure de l'article 28b CC | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Procédure de l'article 11 al. 2 LVD | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Mesures superprovisionnelles au TPAE | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Demande à l'instance d'indemnisation | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Démarches avec les assurances sociales | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Action civile (demande en paiement, action en RC) | <input type="text"/> |

➔ Joindre l'Annexe 1 complétée.

2. Informations concernant la personne requérante

La personne présentant la demande est :

- | | |
|--|----------------------|
| <input type="checkbox"/> La victime elle-même | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Un·e proche de la victime ³ , à savoir : | <input type="text"/> |

2.1 Données personnelles

Nom	<input type="text"/>		
Prénom	<input type="text"/>		
Rue / n°	<input type="text"/>		
NPA	<input type="text"/>	Lieu	<input type="text"/>
Tél. mobile	<input type="text"/>		
Courriel	<input type="text"/>		
Date de naissance	<input type="text"/>	Nationalité	<input type="text"/>
Permis ⁴ :	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	Type de permis <input type="text"/>
Exercez-vous une activité professionnelle ?	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	
Si oui, en tant que :	<input type="checkbox"/> salarié·e	<input type="checkbox"/> indépendant·e	
Si non :	<input type="checkbox"/> En formation	<input type="checkbox"/> Chômage	<input type="checkbox"/> HG ou autre aide sociale
	<input type="checkbox"/> AVS/AI	<input type="checkbox"/> Sans activité salariée	

3 Mari / femme, concubin·e, enfants, parents et autres personnes ayant une relation étroite avec la victime.

4 La détention d'un permis valable n'est pas nécessaire pour obtenir une aide financière du Centre LAVI.

2.2 Situation personnelle de la personne requérante

La contribution financière octroyée par le Centre LAVI dépend de la situation financière de la personne requérante et, en règle générale, de celles qui vivent avec elle. C'est la raison pour laquelle votre situation personnelle doit être détaillée.

2.3 Quel est votre état civil ?

- | | | |
|--------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Célibataire | <input type="checkbox"/> Marié·e | <input type="checkbox"/> En partenariat enregistré |
| <input type="checkbox"/> Veuf/veuve | <input type="checkbox"/> Séparé·e / divorcé·e | <input type="checkbox"/> En concubinage |

2.4 Faites-vous ménage commun avec d'autres personnes⁵ (enfants, parents etc.)?

- Non (passez directement au point 4) Oui (remplissez le tableau ci-dessous)

Nom	Prénom	Date de naissance	Lien de parenté	Situation ⁶

2.5 Situation financière de la personne requérante

Afin de pouvoir évaluer votre situation financière, veuillez **joindre au présent formulaire les documents suivants** (veuillez cocher les documents transmis) :

- ❖ Le dernier avis de taxation fiscale (impôts), comprenant toutes les feuilles relatives aux revenus et à la fortune de toutes les personnes faisant ménage commun⁷ :
 - de la personne requérante et
 - de l'époux/épouse, du/de la partenaire enregistré·e ou du/de la concubin·e vivant avec la personne requérante et
 - des parents de la personne victime, à condition qu'elle vive sous le même toit et qu'elle soit encore à la charge des parents.
- ❖ Les trois dernières fiches de salaire⁸ de toutes les personnes faisant ménage commun :
 - de la personne requérante et
 - de l'époux/épouse, du/de la partenaire enregistré·e ou du/de la concubin·e vivant avec la personne requérante et
 - des parents de la personne victime, à condition qu'elle vive sous le même toit et qu'elle soit encore à la charge des parents.

⁵ Le concubinage (ménage commun) est considéré comme stable dès lors qu'il perdure depuis deux ans au moins ou lorsque les partenaires vivent avec un enfant commun).

⁶ Merci d'indiquer si la personne est étudiant·e, apprenti·e, salarié·e, chômeur·euse, autre

⁷ Si la personne requérante fait ménage commun avec d'autres personnes, les données financières de chacune d'elles sont à fournir : époux/épouse, partenaire enregistré(e), concubin(e), père/mère. Si la personne requérante est mineure ou en formation, veuillez fournir ses revenus ainsi que ceux de ses père et mère avec lesquels elle vit en ménage commun (art. 2 OAVI).

⁸ Si vous êtes indépendant·e veuillez fournir vos comptes d'exploitation et votre dernier bilan.

❖ Les justificatifs concernant le revenu et la fortune actuels

- Attestation(s) de rentes, indemnités journalières ou allocations en matière de chômage, AVS, AI, SPC ou autres (LPP, LAA, etc.)
- Allocations familiales
- Attestation du versement de contribution d'entretien (du dernier mois)
- Relevés bancaires des 3 derniers mois
- Acte d'achat d'un bien immobilier
- Solde de la dette du bien immobilier à payer

Si vous êtes tributaires de l'aide sociale, veuillez joindre au présent formulaire :

- Attestation d'aide financière d'un service social (Hospice général à Genève)
- En cas d'avance d'un service social dans l'attente de la réponse à une demande d'Assurance Invalidité, veuillez fournir également les documents relatifs à la fortune.

Les documents ci-dessus sont indispensables pour que le Centre LAVI puisse analyser votre droit à la prise en charge des frais à long terme que vous sollicitez.

Pour cette raison, nous ne pourrons pas traiter votre demande avant d'avoir reçu l'intégralité des documents.

3. Renseignements

Je soussigné·e (*Nom, prénom de la personne requérante ou son/sa représentant·e légal·e*),

né·e le autorise les assurances sociales et privées concernées (assurance-accidents, assurance-invalidité et assurance-maladie), la caisse de compensation chargée de verser les prestations complémentaires, les autorités fiscales, les services sociaux ainsi que les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte à fournir au Centre LAVI de Genève les documents et informations indispensables à l'examen des prétentions et du droit à des prestations dans la procédure de l'aide aux victimes.

(Lieu et date)

(Signature de la personne requérante ou
de son/sa représentant·e légal·e)

4. Levée de secret⁹

Je soussigné-e, (*Nom, prénom de la personne requérante ou son/sa représentant·e légal·e*),

né·e le déclare par ce document délier de l'obligation de garder le secret (art. 11 LAVI) les collaboratrices et collaborateurs du Centre de consultation LAVI de Genève, afin de leur permettre de fournir à qui de droit tous les renseignements et les documents qu'ils jugeront nécessaires dans l'intérêt de mon dossier.

(Lieu et date)

(Signature de la personne requérante ou
de son/sa représentant·e légal·e)

5. Signatures

Je soussigné-e, (*Nom, prénom de la personne requérante ou son/sa représentant·e légal·e*),

né·e le certifie avoir rempli le présent formulaire de manière véridique et avoir pris connaissance du fait qu'elle peut être tenue de fournir au Centre LAVI de Genève d'autres informations et documents dont ce dernier pourrait avoir besoin pour statuer sur la demande. En cas de non-respect de l'obligation de collaborer, aucune prestation ne sera accordée.

(Lieu et date)

(Signature de la personne requérante ou de son/sa
représentant·e légal·e)

⁹ L'art. 11 LAVI obligeant les collaboratrices et collaborateurs des Centres de consultation LAVI, à garder le secret, seule l'acceptation de les délier de cette obligation leur permettra de communiquer, dans l'intérêt de votre dossier avec les prestataires concernés.

ANNEXE 1

Annexe 1 : Subsidiarité des prestations de tiers pour les frais d'avocat·e

Les prestations financières accordées par la LAVI étant subsidiaires (art. 4 LAVI) le Centre LAVI de Genève n'intervient que si les honoraires ne peuvent pas être pris en charge par un autre organisme. Ainsi, vous devez d'abord **vérifier auprès des organismes** sous-mentionnés selon votre situation :

- L'assistance juridique** qui dépend des revenus des personnes faisant ménage commun.
- Votre **assurance protection juridique**, selon le délai de carence.
- Un·e **autre débiteur·ice** (auteur-e, autre tiers, etc.).

1. Assistance juridique (AJ)

Une demande d'assistance juridique (AJ) doit être préalablement demandée.

- La demande a été partiellement accordée. → joindre la réponse de l'AJ et les pièces y relatives
- La demande a été refusée. → joindre la réponse de l'AJ et les pièces y relatives
- La demande n'a pas été demandée pour les motifs suivants :

2. Assurance protection juridique

Des prestations ont-elles été demandées à votre assurance de protection juridique ?

- Oui, les prestations ont été partiellement accordées. → joindre la réponse
- Oui, mais la demande a été refusée. → joindre la réponse
- Oui, mais la procédure auprès de ma protection juridique n'est pas encore close.
- Si non, pour quel motif ?

Liste des autres documents à fournir :

- Procuration (de l'avocat·e ou d'une autre personne habilitée) / acte de nomination du ou de la curateur·ice.
- Rapport de police
- Plainte pénale
- Constat médical
- Procès-verbaux d'audience, décisions et jugements
- Décision de l'assurance RC de l'auteur
- Facture détaillée (selon modèle AJ) de l'avocat·e et justificatifs des frais sollicités